

LA CROIX

Un boulanger en grève de la faim pour soutenir son employé migrant

Par Nathalie Birchem, le 6/1/2021 à 06h23

Depuis le 3 janvier, un patron boulanger de Besançon s'est mis en grève de la faim pour avoir le droit de garder son jeune apprenti guinéen, menacé d'expulsion.



C'est l'histoire d'un boulanger qui ne mange plus de pain pour que son apprenti ait le droit d'en faire. Dimanche 3 janvier, Stéphane Ravacley, 50 ans et patron depuis 24 ans d'une boulangerie à Besançon (Doubs), est en grève de la faim pour attirer l'attention sur la situation de Laye Fodé Traoréiné, son apprenti depuis un et demi. Arrivé en France à l'âge de 16 ans, le jeune Guinéen a d'abord été pris en charge par l'aide à l'enfance. Mais depuis avril 2020, il a

18 ans et n'est plus protégé par son statut de mineur. En novembre, les gendarmes lui ont notifié une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Depuis, Laye est expulsable à tout moment. Et les autorités ont mis fin à son contrat de travail.

La course d'obstacles des jeunes migrants isolés à leur majorité

« Dans notre profession, on galère pour trouver des apprentis qui veulent bien rester. Là, j'ai un bon gamin, qui travaille très bien, qui parle français comme vous et moi, qui ne fait pas de bêtise, et on me le prend, on ne le laisse pas travailler, je ne comprends pas », fulmine Stéphane Ravacley. La galère pour recruter des apprentis, Stéphane connaît bien. En 2018, il a communiqué dans *l'Est républicain* sur ce thème et plusieurs candidats se sont présentés. « Laye, je l'ai repéré tout de suite car c'est le seul qui est venu sans lunettes de soleil et qui dès les premières 5 minutes a mis la main à la pâte pour m'aider », se souvient-il. Depuis qu'il l'a pris en contrat d'apprentissage en septembre 2019, Stéphane ne tarit pas d'éloges sur le jeune homme. « Il est intelligent, il s'adapte vite, c'est un bon mâme », détaille le patron.

Refus de titre de séjour

C'est aussi un garçon réservé, qui ne souhaite pas parler à la presse, et qui a connu un parcours de vie difficile. Laye « n'a pas connu sa famille biologique et a grandi dans une famille d'accueil », retrace la pétition qui le soutient, qui rassemblait déjà hier plus de 106 000 signatures. « Sur les conseils de sa mère d'accueil, Laye a quitté le pays afin qu'il ne lui arrive rien de mal, poursuit ce texte. Il a traversé le Mali et la Libye, puis est arrivé en Italie à 16 ans et demi en traversant la Méditerranée en bateau gonflable. Laye a ensuite pris un train au hasard qui l'a conduit à Nîmes », où il est redirigé vers une association à Gray, à une cinquantaine de kilomètres de Besançon. Depuis deux mois, Laye a son propre appartement. En juin, il devait obtenir son CAP et son patron qui souhaitait l'embaucher comme ouvrier, l'encourageait à poursuivre en bac pro.

Mais un doute sur l'authenticité de ses documents d'état civil, un grand classique pour les migrants originaires de Guinée, est venu perturber ce parcours d'intégration, les autorités lui refusant le titre de séjour dont il a besoin pour travailler en tant qu'étranger majeur. Un recours sera examiné le 26 janvier par le tribunal administratif. « S'il le faut je continuerai ma grève de la faim jusque-là », affirme Stéphane Ravacley.

Nathalie Birchem